

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2013

◇ Convocation du 28 juin 2013 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil treize, le vendredi cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN.

Absents excusés : MM Nicolas BODINEAU, Richard HENNET, Gérard POISSON

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à François FAVRY
Richard HENNET « Martine NAUDÉ

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis :

- LITHOLOGIC (Rennes) : Etude géologique et hydrogéologique préalable à l'extension du cimetière communal pour 1 055,00 € HT,
- Bernard LEGENTILHOMME (La Grigonnais) : Aménagement salle du conseil pour 722 € HT, fourniture et pose d'une fenêtre pour le logement d'urgence pour 740,15 € HT,
- ASTRALYS (Thouaré/Loire) : Changement des robinetteries sur 38 radiateurs (3 en mairie et 35 à l'école publique) pour 2 936,57 € HT,
- Ets DROUAUD (Marsac sur Don) : Câble alimentation restaurant scolaire pour 2 051,87 € HT, installation d'un poste d'eau mural au restaurant scolaire pour 395,92 € HT, pose d'un radiateur au logement place Chanoine Thomas pour 328,71 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

Délibération n°53-2013 votée à l'unanimité

2 - Projet d'école consultation pour maîtrise d'œuvre - choix des 5 cabinets d'architecte et suite de la procédure de consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation menée sous la forme d'un marché adapté pour le choix du maître d'œuvre pour la restructuration-extension de l'école publique Les Marronniers.

A l'issue de la consultation, 44 bureaux d'études ont déposé un dossier de candidature. Le cabinet de programmiste APRITEC a réalisé l'analyse des candidatures et a présenté son rapport aux membres de la Commission d'Appel d'Offres le 24 juin 2013.

Après débat, la Commission d'Appel d'Offres a retenu 5 candidats architectes. Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la C.A.O et de retenir pour l'audition des architectes les cabinets VIGNAULT et FAURE, LABATUT, ALDO, DRODELOT et BELENFANT DAUBAS.

Ces cabinets devront remettre leurs offres pour le 22 juillet et seront reçus pour une audition le 26 juillet 2013.

Le Conseil Municipal valide le choix des 5 candidats pour la suite de la consultation menée pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration-extension de l'école publique.

Délibération n°54-2013 votée à l'unanimité

3 - Accueil périscolaire - Règlement intérieur et tarifs

Monique JAMIN rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été réévalués depuis le 1^{er} septembre 2011. Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de l'ordre de 1 % et d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2013 :

Quotient Familial	Tarif 2011 en € pour ½ heure	Tarif 2013 en € pour ½ heure
De 0 à 540	0,35	0,36
De 541 à 680	0,70	0,71
De 681 à 920	1,10	1,11
De 921 à 1220	1,33	1,35
De 1221 à 1500	1,42	1,44
Supérieur à 1500	1,48	1,50

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté exprimée en juin 2011 de maintenir à un niveau minimal les tarifs applicables aux deux premières tranches, en vue de ne pas alourdir les charges des familles à revenus modestes, ce qui explique une disparité importante entre les tarifs appliqués par les autres communes du territoire intercommunal.

Le nouveau règlement prenant en compte ces nouveaux tarifs sera adressé aux parents.

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 et adopte le nouveau règlement intérieur.

Délibération n°55-2013 votée à l'unanimité

4 - Compte de gestion 2013 du lotissement du Pré Aillet suite à dissolution

Le conseil municipal déclare, que le compte de gestion de l'exercice 2013, relatif à la dissolution du budget Lotissement du Pré Aillet n'appelle ni observation ni remarque de sa part.

Délibération n°56-2013 votée à l'unanimité

5 - Affectation du résultat 2012 - Budget commune

	Commune
recettes de fonctionnement 2012	1 102 035,88
-	-
dépenses de fonctionnement 2012	873 228,40
résultat 2011 reporté	228 807,48
résultat cumulé à affecter	1 596,96
Clôture budget	
lotissement Pré Aillet	230 404,44
<u>proposition</u>	
<u>d'affectation sur le BP</u>	
<u>2012 :</u>	- 3 614,42
* article 1068 (dotation en réserve)	226 790,02

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

Délibération n°57-2013 votée à l'unanimité

6 - FDGDON - Prime à la capture pour les rongeurs aquatiques nuisibles

Vu l'arrêté préfectoral annuel relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux,

Considérant les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la commune, ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale,

Compte tenu de la proposition du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles de SAINT FLOUR ET DU PERCHE en vue d'harmoniser la prime à la capture sur le territoire du Groupement,

Le Conseil Municipal décide de lancer une lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage et d'instaurer une prime à la capture de 2 € par animal, versée aux piégeurs, sur confirmation de piégeage.

Délibération n°58-2013 votée à l'unanimité

URBANISME

1 - Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Office Notarial - Nozay	8, La Brunelais	ZH 94
SCP MITRY-BAUDRY-VINCENDEAU - Nantes	Rue René Orion	AD 300-302-304
SCP MITRY-BAUDRY-VINCENDEAU - Nantes	Rue Auguste Pasgrimaud	AD 180

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de prémption sur ces parcelles.

2 - RN171 - Proposition d'indemnisation de l'Etat - parcelles ZT111-108-102

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de France Domaine informant sur la procédure d'acquisitions foncières diligentée par la Direction Interdépartementale des Routes Ouest, pour l'aménagement de la RN 171.

La promesse de vente annexée concerne les propriétés cadastrées ZT 111 pour 379 m², ZT 108 pour 389 m², ZT 102 pour 329 m².

L'indemnité totale proposée à la commune s'élève à 197 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Accepte la cession à l'Etat des parcelles cadastrées ZT 108 et ZT 111 avec l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité des usagers de la RN171,
- Refuse de céder la parcelle ZT 102 concernée par le projet de créneau de dépassement, projet pour lequel la commune a émis un avis défavorable.

Délibération n°52-2013 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Vendredi 6 septembre- 20h00	Conseil Municipal
-----------------------------	-------------------

Ⓒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 15/07/2013